



Se prémunir des risques électriques

REGLES DE SECURITE LIEES A L'UTILISATION D'UN GROUPE ELECTROGENE



Pour pallier les coupures de courant, certains particuliers font le choix de s'équiper d'un groupe électrogène. Ils peuvent ainsi réalimenter temporairement une installation intérieure fixe en toutes circonstances. Toutefois, l'utilisation d'un groupe électrogène comporte des risques et doit faire l'objet d'une attention particulière pour éviter un accident.

1-LES REGLES DE SECURITE A RESPECTER :

Conformément à la norme UTE C 15-401, il est impératif que l'installation soit séparée du réseau à minima en ouvrant le disjoncteur.

Il est vivement recommandé de signaler cette manœuvre en apposant un « post-it » ou un macaron sur le disjoncteur pour éviter qu'une tierce personne ne le referme.

Pour se sentir pleinement en sécurité, l'utilisateur peut également installer un inverseur de sources 63 A, qui interdit le renvoi du courant du groupe électrogène vers le réseau public de distribution.

Outre l'ouverture du disjoncteur pendant l'utilisation, il convient de garder à l'esprit quelques règles de sécurité élémentaires :

- Ne pas raccorder le groupe électrogène sur une prise électrique (risque d'échauffement et d'incendie);
- Débrancher les appareils de forte puissance.

Il est vivement recommandé de solliciter les conseils d'un installateur électricien qualifié si cette solution est envisagée

2-QUELLES SONT LES CONSEQUENCES EN CAS DE NEGLIGENCE ?

Si l'utilisateur oublie d'ouvrir son disjoncteur, le courant engendré par le groupe électrogène va alimenter l'installation intérieure et le réseau public de distribution.



Cette mise sous tension artificielle d'une ligne, en théorie non alimentée, présente des **RISQUES POUR LES AGENTS ERDF TRAVAILLANT SUR LES RESEAUX.**



Une surtension pourrait également **ENDOMMAGER LE GROUPE ELECTROGENE** lors de la remise sous tension du réseau par les équipes ERDF.

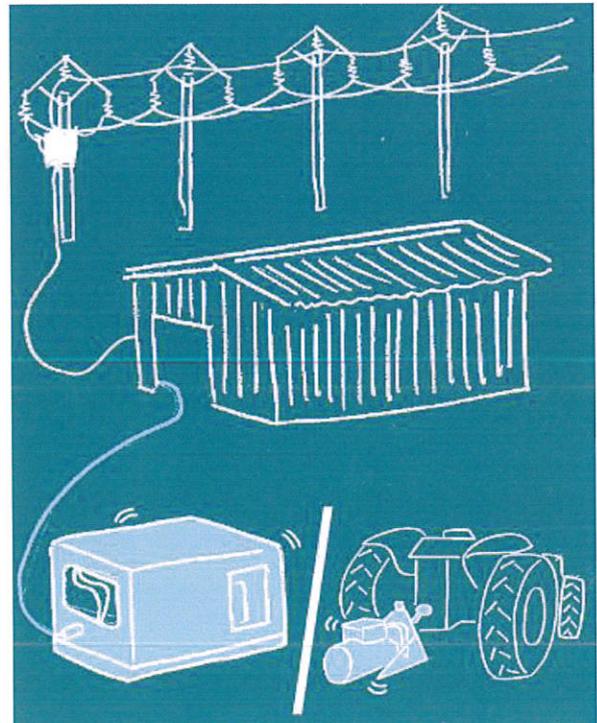
La sécurité est une préoccupation majeure pour ERDF.

Sécurité de tous : de ses collaborateurs, des riverains de ses installations, des ouvriers travaillant sur son réseau ou à proximité...

Pour en savoir plus : consulter le site de l'AFNOR : www.afnor.org/fiches/faq-reglementation

3-COMMENT RACCORDER VOTRE INSTALLATION ?

1. **SEPARER VOTRE INSTALLATION DU RESEAU DE DISTRIBUTION ERDF.**
2. **METTEZ VOTRE DISJONCTEUR GENERAL SUR 0** (à moins d'avoir installé un inverseur automatique entre le compteur électrique et le tableau électrique).
3. **SIGNALER VOTRE MANOEUVRE PAR UNE PANCARTE**
4. **POSITIONNER LE GROUPE ELECTROGENE A L'EXTERIEUR ET A L'ABRI** (le moteur thermique émet des gaz d'échappement toxiques et consomme de l'oxygène).



LE SAVIEZ-VOUS ?

En cas de crise, 2000 groupes électrogènes sont conservés en permanence en état de marche sur les plates-formes logistiques ERDF d'Aix, Bordeaux et Orléans. ERDF peut s'en faire livrer 800 de plus grâce aux contrats passés avec des loueurs. De plus, sur toutes les plates-formes, 99 kits d'intervention (33 kits HTA, 33 kits BT et 33 kits branchements) et des stocks stratégiques sont tenus en réserve, permettant aux équipes d'intervention de fonctionner.

ERDF attire votre attention sur le fait que les éléments contenus dans ce support ne revêtent qu'une portée strictement informative et ne sauraient en aucun cas se substituer à la réglementation et aux clauses des contrats d'accès au réseau en vigueur.